

que ces titres soient accordés et qu'ils puissent servir de cadeaux de Noël aux vétérans de la dernière guerre.

L'hon. P.-J.-ARTHUR CARDIN (Richelieu-Verchères): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à rappeler ce que j'ai déclaré au début du discours que j'ai prononcé l'autre jour, lorsque je me suis opposé à la motion principale et à l'amendement.

Nous avons un exemple concret, indiscutable, de la futilité de tous les amendements proposés à la motion principale dont nous sommes saisis. On a convoqué le Parlement afin de lui demander d'approuver la politique du Gouvernement, soit la poursuite d'un vigoureux effort de guerre. Nous avons tous été témoins des changements qu'ont subi les idées, les dispositions et la politique du Gouvernement depuis la convocation des Chambres. Les amendements proposés jusqu'ici tendaient tous, dans une large mesure,—ou du moins tel était leur résultat,—à embrouiller la question et à empêcher la population de comprendre quel était réellement l'objet du débat à la Chambre des communes. Ils tendaient, par des moyens détournés, tortueux, à éviter que la question soit soumise franchement, clairement et ouvertement aux représentants du peuple.

Tous les partis à la Chambre ont eu recours à ces moyens afin d'éviter la question véritable.

Le chef de la C.C.F. rend service au Gouvernement en présentant, à la dernière minute, une motion de secours, une motion qui lui permet de se mettre à couvert sous une résolution modifiée, mais qui, en réalité, n'a pas changé de sens. La motion, dans la forme proposée par l'amendement sera en tous points semblable à ce qu'elle était avant la proposition de l'honorable député qui dirige le parti de la C.C.F.

Examinez la proposition. L'auteur veut biffer les mots "sa politique de" pour que la motion se lise ainsi qu'il suit: "Que la Chambre aide le Gouvernement dans la poursuite d'un vigoureux effort de guerre." Comment le Gouvernement peut-il poursuivre un vigoureux effort de guerre, sans une politique d'organisation de cet effort? Le mot "politique" se trouve implicitement dans la motion présentée par le chef de la Fédération du commonwealth coopératif, qui s'est montré si généreusement empressé à aider le Gouvernement à sortir de la situation difficile où il se trouve présentement parce que sa politique n'est pas approuvée par tous.

[M. Fair.]

La motion principale avec ce petit amendement aura la même signification, car personne ne peut concevoir un vigoureux effort de guerre sans une politique sur laquelle ce vigoureux effort de guerre se fonde. Sans vouloir insulter personne et tout en respectant les vues de tous, je dis, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit tout simplement de camouflage et d'un mouvement visant à protéger des intérêts de parti.

Mais ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Supposons que soit adoptée la motion que le chef de la Fédération du commonwealth coopératif a présentée avec tant d'à-propos pour aider le Gouvernement. Je ne puis l'accepter, je ne puis l'approuver de mon vote. Pourquoi? La motion ainsi corrigée pourvoit à l'approbation d'un vigoureux effort de guerre. Le mot "vigoureux" a été interprété le 23e jour du présent mois par un décret du conseil qui a été déposé sur le bureau de la Chambre des communes. Nous savons très bien maintenant le sens de cette politique vigoureuse qu'on demande à la Chambre d'appuyer. C'est une politique qui applique la conscription à tous les mobilisés. L'appel immédiat ne vise que 16,000 hommes mais, plus tard, sans que les Communes soient consultées de nouveau, tous les Canadiens mobilisés en vertu de la L.M.R.N. pourront être envoyés outre-mer, comme le premier ministre l'a déclaré, et très clairement, à la Chambre, sans avis au Parlement ni à ses membres,—purement et simplement par une décision du cabinet ou du conseil privé, et sans que la population en soit informée. Voilà la situation dans laquelle nous allons nous trouver, celle dans laquelle nous place la motion principale. Et l'amendement n'y change rien.

N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, que le vigoureux effort de guerre que réclame le décret du conseil signifie la conscription pour outre-mer, quoi qu'on dise pour se soustraire à sa responsabilité ou tenter de se mettre à l'abri de la colère des électeurs. Voilà où nous en sommes. Je ne peux pas être de ce jeu.

Le premier ministre nous a dit dans un passage de son discours que la Chambre n'avait pas à se prononcer sur le décret du conseil adopté le 23 novembre, qu'elle n'avait pas à se prononcer sur la question de la conscription. Mais la Chambre ne discute que de la conscription depuis huit ou dix jours, y compris le premier ministre et, hier, encore, mon savant ami le ministre de la Justice (M. St-Laurent). Maintenant, au dernier mo-